



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 19 AVRIL 2021, À 18 H 18, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #21-127 Avis de convocation	Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu; Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.
Rés. #21-128 Séance à huis clos	Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu; Que les conseillers municipaux acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos, par vidéoconférence.
Rés. #21-129 Attribution du contrat pour l'écocentre	Attendu que la Municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour l'entretien et le transport des bennes de l'écocentre pour l'année 2021; <ul style="list-style-type: none"><li>• Transport DLH Inc.</li><li>• Services Matrec Inc.</li></ul> Attendu que la Municipalité a fait une analyse exhaustive des soumissions reçues;

Description	Services Matrec Inc.	Transport DLH Inc.
<b>Frais de transport</b>	<b>Prix par conteneur (\$)</b>	<b>Prix par conteneur (\$)</b>
Transport du 4054, avenue Royale au centre de tri	375.00	375.00
<b>Frais de disposition par matière (tonne)</b>		
Matériaux secs	88.50	85.00
Encombrants (tapis, matelas)	127.00	100.00
Vidanges	127.00	95.00
Plastique	95.00	85.00
Bois	55.00	50.00
<b>Coût mensuel de location de conteneur</b>		
Conteneur standard 40 verges	75.00	0.00
Conteneur standard 18 verges	75.00	0.00
Conteneur standard 11 verges	75.00	0.00

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu;



No de résolution  
ou annotation

Rés. #21-130  
Attribution du  
contrat pour le  
démantèlement  
de la grange

Que les conseillers municipaux accordent le contrat de transport des bennes et de disposition des matériaux de l'écocentre pour l'année 2021 à la firme Transport DLH Inc. selon les modalités de la soumission reçue en date du 12 avril 2021.

Il est proposé par madame Suzanne Demers et appuyée par madame Louise Thouin et majoritairement résolu;

Que le conseil municipal donne le contrat à la firme Pointco Inc. au montant de 19 000 \$ plus taxes applicables tel que la soumission reçue en date du 19 avril 2021 pour les travaux de démantèlement de la grange extérieure.

Vote

Pour : Suzanne Demers, Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture et Magella Tremblay

Contre : Réjean Morency et Denis Roy

Rés. #21-131  
Embauche  
d'un employé  
permanent  
saisonnier

Attendu que la Municipalité a fait paraître une offre d'emploi pour un poste de journalier au service de la voirie;

Attendu que le poste de journalier est permanent saisonnier;

En conséquence :

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu;

Que le conseil municipal engage monsieur Carl Caron comme journalier permanent saisonnier.

Rés. #21-132  
Nomination  
personne  
désignée

Attendu que la Municipalité a adopté une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail;

Attendu que la Municipalité désire ajouter un membre féminin aux personnes responsables désignées à recevoir les plaintes de harcèlement psychologique ou sexuel au travail;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux nomment madame Mélanie Royer-Couture à recevoir les plaintes orales ou écrites concernant le harcèlement psychologique ou sexuel au travail.

Rés. #21-133  
Fondation des  
Premières  
Seigneuries

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu;

Que la Municipalité inscrive madame Parise Cormier, mairesse et monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier, au tournoi de golf organisé par la Fondation des Premières-Seigneuries, le 12 août 2021, pour un montant de 160 \$ par participant.

Rés. #21-134  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;



No de résolution  
ou annotation

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 7 avril 2021, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
3492, avenue Royale	Construction bâtiment complémentaire	#21-53
1853, avenue Royale	Construction bâtiment complémentaire	#21-54
48, rue De Coubertin	Rénovation bâtiment complémentaire	#21-56
8, rue E.-Touchette	Construction résidence unifamiliale isolée	#21-58

Rés. #21-135  
PIIA refusé  
65, rue de Beaumont

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 65, rue de Beaumont;

Attendu que la zone H2-242 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que l'implantation du bâtiment principal en retrait de la rue et la présence du garage à proximité de la rue n'est pas souhaitable, car affecte la cohérence de l'alignement du bâtiment avec le voisinage;

Attendu que la présence d'un garage sans ouverture sur le mur avant contribue à nuire à l'harmonisation de ce bâtiment avec le bâtiment principal;

Attendu que l'entrée en « U » n'est également pas souhaitable puisqu'elle implique une artificialisation de la cour avant;

Attendu que des modifications sont requises à l'architecture afin d'accroître le caractère champêtre et de villégiature au bâtiment;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 7 avril 2021, une recommandation défavorable à cette demande de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux refusent la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 65, rue de Beaumont.



No de résolution  
ou annotation

Rés. #21-136  
PIIA refusé  
1805,  
boulevard  
les Neiges

Attendu la demande de permis pour la rénovation du bâtiment situé au 1805, boulevard les Neiges, soit pour le remplacement des fenêtres;  
Attendu que la zone Es-116 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;  
Attendu que les documents déposés ne permettent pas une bonne compréhension du dossier;  
Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 7 avril 2021, une recommandation défavorable à cette demande de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux refusent la demande de rénovation du bâtiment principal situé au 1805, boulevard les Neiges, pour le remplacement des fenêtres.

Rés. #21-137  
PIIA refusé  
36, rue Bérubé

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 36, rue Bérubé;  
Attendu que la zone H3-123 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;  
Attendu que la couleur entièrement noire du bâtiment projeté contribue à affecter son intégration harmonieuse avec les bâtiments voisins du secteur;  
Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;  
Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 7 avril 2021, une recommandation défavorable à cette demande de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux refusent la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 36, rue Bérubé.

Fin de la  
séance

Levée de la séance à 18 heures 27.

Parise Cormier, maire

Martin Leith, secrétaire-trésorier